

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
02/3/13
DOSSIER N°6140**

**RECONDUCTION DU CONTRAT MICROSOFT OFFICE 365
AUPRES DE LA CENTRALE D'ACHAT UGAP**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Armelle MARTIN à Philippe BAYOL
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Usages Numériques et des Systèmes d'Information*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : RECONDUCTION DU CONTRAT MICROSOFT OFFICE 365
AUPRES DE LA CENTRALE D'ACHAT UGAP**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-02/3/13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à solliciter la centrale d'achat UGAP pour une commande directe sans mise en concurrence pour le renouvellement du contrat Microsoft Office 365 ;

Le montant des besoins pour l'année 2024 est estimé à **258 670 € 92 HT** (Soit 310 405 €10 TTC).

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les bons de commandes afférents ainsi que tous les documents utiles à l'aboutissement de ce projet.

Dit que la dépense sur les articles du budget départemental Chapitre 20 – fonction 020- article 2051.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET